



C'est décidé... tous dans l'action !

L'édito

La riposte s'impose avec force et sans état d'âme pour augmenter les salaires.

La crise financière a mis à jour la contradiction du système capitaliste ; cette machine financière qui s'autodétruit en enrichissant les plus riches et en aggravant la pauvreté dans le monde.

SMIC à 1600 € permettant ainsi à chaque français de vivre décemment ! Alors que le gouvernement a su trouver ces 360 milliards pour sauver le système capitaliste. Cette logique capitaliste donne la nausée !

Seulement 5,4 milliards suffiraient pour combler le déficit de la Sécurité Sociale ou encore 9,5 milliards pour pérenniser notre système de protection sociale basé sur la solidarité intergénérationnelle.

360 milliards, c'est aussi l'équivalent de près de 600 000 SMIC durant 40 ans !

La crise est réelle et ne peut trouver d'issue que dans un changement profond, celui du système capitaliste : c'est-à-dire sa suppression. Socialiser les pertes et capitaliser les profits : voilà ce que le gouver-

nement met en œuvre avec les patrons pour que la machine reparte avec les mêmes mécanismes de fonctionnement qui ont plombé l'économie actuelle. Le capitalisme ne crée pas de richesses, il les volatilise au profit de quelques uns. Ce système suscite récession, chômage et pauvreté. Les mesures annoncées n'apportent rien pour la relance de notre économie. Il faut tout au contraire augmenter les salaires avec la grille fédérale à 1600 € au premier coefficient 130, maintenir et développer l'emploi. Il faut résolument inverser la tendance consistant à transférer de plus en plus l'argent du travail vers le capital, qui lui-même spéculait contre la société pour plus de rentabilité.

Nos grands groupes spéculent sur les richesses créées par les salariés. Le Gouvernement octroie en plus 10,5 milliards aux banques pour relancer les crédits des ménages, l'équivalent de 2 fois le trou de la Sécurité Sociale, pourquoi ne pas les retourner directement aux Français ?

Il est plus qu'urgent que nous organisions la riposte afin de nous faire entendre haut et fort sur nos revendications en matière de salaires et de pouvoir d'achat. C'est le sens de l'appel que les syndicats ont lancé lors de l'assemblée Générale du 14 octobre 2008 et décidé au Comité Exécutif Fédéral du 15 octobre.

Partout, dans nos entreprises, nos groupes mettons tous nos efforts pour gagner sur les salaires et faisons en sorte que les négociations de branches se fassent également dans l'action en appelant massivement à la grève.

Guy MOQUET a dit avant de mourir « soyez dignes de nous ». Cette résistance avait été organisée et lors de la 67^{ème} commémoration des fusillés de CHATEAUBRIANT, les 18 et 19 octobre, de nombreux jeunes y ont participé et exprimé dans les débats que le capitalisme doit être combattu avec force pour ne jamais revivre ces moments.

**Alors soyons dignes,
passons à l'offensive du
13 au 28 novembre pour
gagner sur nos salaires.**

Du 13 au 28 novembre,
partout dans nos industries chimiques,
tous en grève !

Près d'un milliard de personnes n'a pas de quoi se nourrir, se loger, vivant ainsi dans la misère qui elle est en augmentation de 9% en un an et touche 700 000 personnes en France. Il suffirait seulement de 50 milliards pour éradiquer la faim dans le monde !

C'est encore le prix du baril du pétrole qui chute à 73 Dollars sans que les prix des carburants ne baissent dans la même proportion. C'est enfin le cadeau de 360 milliards de € aux banques dont les français vont devoir s'acquitter par leurs impôts.

Il n'y aurait pas d'argent pour satisfaire les revendications sur le pouvoir d'achat et fixer le

FNIC CGT
Case 429 - 263 rue de Paris
93514 Montreuil Cedex
Tél. 0148188036
Fax. 0148188035
<http://www.fnic-cgt.fr>
E-mail : fnic@cgt.fr
Directeur de publication :
Jean Michel PETIT
ISSN : 1762-4991
N° CPPAP : 0608 S 06566



Retraites

Fin de la mise à la retraite d'office, en 2010 !

l'agenda syndical

Le calendrier fédéral

- **27 octobre 2008** - réunion de travail collectif pharma et membres délégation paritaire LEEM
- **30 octobre 2008** - coordination L'Oréal à Montreuil (93)
Réunion des syndicats de la filière engrais à Montreuil (93)
- **3 novembre 2008** - AG des syndicats région PACA à Martigues (13)
- **6 novembre 2008** - AG des syndicats en Alsace
- **13 novembre 2008** - Collectif Formation Syndicale à Montreuil (93)
Collectif industriel pétrole à Montreuil (93)
- **8 décembre 2008** - réunion des sections syndicales retraités de la région Rhône-Alpes à Lyon (69)

Journée d'études :

- **5 novembre 2008** - Journée d'études sur la Loi de démocratie sociale à Montreuil (93)
- **29 et 30 octobre 2008** - Journée d'études sur les comités d'entreprises européens à Montreuil (93)

Formation syndicale :

- IRP - 29 au 31 octobre 2008
- CHSCT - 3 au 7 novembre 2008

Le calendrier confédéral

CE CGT : 6 novembre 2008

Actions-mobilisations :

13 au 28 novembre 2008 - quinzaine de grève dans les industries chimiques.

l'agenda paritaire

● Octobre 2008

Le 29 : SNCP - Egalité professionnelle
Le 30 : UFIP - Egalité professionnelle

● Novembre 2008

Le 4 : LEEM - prévoyance -FP
Le 5 : UFIP - observatoire des métiers
Le 13 : UIC - Salaires
UFIP - Santé Sécurité
Le 21 : UFIP - Egalité professionnelle
Le 27 : UIC - Droit syndical
UFIP - Salaires

● Décembre 2008

Le 5 : LEEM - CPNE
Le 8 : LEEM - Salaires
Le 17 : UIC - Salaires

La possibilité pour un employeur de mettre à la retraite d'office son salarié - à partir de 65 ans - sera supprimée à compter du 1^{er} janvier 2010 : c'est l'une des dispositions du projet de loi de financement de la Sécurité Sociale (LFSS) 2009.

Au moment même où les accords de branches dérogatoires prévus par la loi Fillon - permettant de recourir à ce dispositif pour les salariés de moins de 65 ans - cesseront de produire leurs effets. Ainsi la décision du départ à la retraite relèvera désormais du seul choix du salarié, quel que soit son âge. Le représentant de l'Union des Industries Chimiques chargé de la Sécurité Sociale regrette la « brutalité » du dispositif.

Rappelons que la FNIC-CGT dans les branches de la fédération s'était opposée à ces accords, les assimilant à des dispositions se rapprochant de celles des plans de suppressions d'emplois.

Les entreprises devront donc mettre la main à la poche pour financer leur poli-

tique. En effet, les indemnités de départ à la retraite à l'initiative du salarié (IDR) sont moins avantageuses sur le plan fiscal que les indemnités de mise à la retraite (IMR).

Dans la LFSS 2008, le gouvernement avait déjà prévu de taxer les IMR de 25% en 2008 et de 50% en 2009 pour les aligner progressivement sur les IDR. On peut craindre à l'avenir des stratégies de « contournement », notamment via la rupture conventionnelle, qui bénéficie des mêmes exonérations que l'indemnité de licenciement.

Ce dispositif destiné, selon le gouvernement, à « favoriser l'emploi des seniors », vise surtout à nous faire travailler plus longtemps. Car, en même temps, les préretraites continuent d'être taxées à 50%, sans distinguer celles qui sont des dégraissages déguisés et financés par la collectivité pour le compte des entreprises et celles, d'autre part, qui relèvent de la reconnaissance de la pénibilité à la charge des quelques entreprises qui les pratiquent.

Du **13 au 28 novembre**, partout dans nos industries chimiques,

tous en grève !



l'info juridique



Grande victoire pour les salariés exposés à l'amiante

Plusieurs salariés, partis en préretraite dans le cadre de la cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante, ont assigné leur ex-employeur devant le Conseil de prud'hommes. L'objet de leur demande était la réparation du préjudice économique subi, résultant de la différence entre le montant de leur salaire lorsqu'ils travaillaient et le montant de l'allocation qu'il percevait en préretraite (65% du salaire).

La Cour d'appel de Paris, dans une décision en date du 18 septembre 2008, a donné raison à ces salariés, leur allouant à chacun une indemnité correspondant à 35 % de leur salaire.

C'est une décision très importante dans la mesure où elle concerne les 35 000 allocataires actuels de la préretraite amiante et les 15000 anciens allocataires de l'ACAATA (allocation cessation anticipée des travailleurs de l'amiante), aujourd'hui en retraite. Elle permet ainsi à toutes les victimes de l'amiante de partir en préretraite tout en percevant 100 % de leur salaire.

Le service juridique de la FNIC CGT

Rôle et action.

Suite à une intervention à l'Assemblée Générale, qui s'est tenue le 14 octobre dernier, mettant en cause le collectif droit et liberté action juridique (DLAJ), il est nécessaire de revenir sur plusieurs points.

En premier lieu, il a été reproché à ce secteur de ne pas avoir répondu à une demande qui lui avait été transmise. Sans citer de nom et sans rentrer dans les détails de l'affaire, il convient de préciser que ce reproche est parfaitement infondé. Le secteur a analysé les documents qui lui ont été transmis, a répondu par téléphone à plusieurs reprises, et a organisé une réunion avec une délégation du syndicat à la fédération. Il semble que cette dernière n'ait pas décidé de suivre les conseils avisés qui lui avaient été délivrés lors de ces différents échanges. En conséquence, une décision de justice défavorable a été rendue à leur rencontre.

Cette clarification est l'occasion de rappeler, en second lieu, le rôle du collectif DLAJ de la Fédération. L'activité juridique est un outil complémentaire de l'activité

syndicale et donc elle ne peut s'y substituer. La Fédération entend utiliser ce secteur comme instrument à l'appui de la politique qu'elle met en œuvre, en lui demandant de :

- Examiner les dossiers transmis par les responsables politiques de la Fédération.

- Rechercher des avis auprès plus particulièrement des avocats avec lesquels nous travaillons.

- Répondre aux syndicats qui auraient sollicité la Fédération en fonction des priorités établies par les responsables politiques.

- Donner son appréciation sur des dossiers (venant du ministère, accords de branches, de groupes, entreprises ...) afin que les responsables politiques de la fédération et des syndicats soient en mesure de prendre les décisions qui s'imposent.

Concernant nos publications, une info rapide signalant des nouvelles juridiques intéressantes pour nos syndicats et militants paraît régulièrement dans le Militant. Une rubrique juridique plus approfondie alimente, autant que nécessaire, les syndicats, via le Courrier Fédéral.

Enfin, un rappel important : toute affaire susceptible d'être portée devant les tribunaux et plus précisément s'agissant des dossiers relevant d'une cour d'appel ou d'un pourvoi en cassation devra obligatoirement être prise en amont par la Fédération pour avoir son feu vert dans la mesure où une participation aux frais de procédure lui est demandée. Chacun comprendra qu'il ne s'agit pas d'une restriction, mais les différentes juridictions, l'utilisation de procédures longues et abusives par les patrons entraînent des frais représentant des sommes importantes.





Une **CGT**
à la hauteur
des enjeux
des élections
prud'homales,
et renforcée
en adhérents :

**c'est à
notre
portée
si nous
nous y
mettons
tous !**

La campagne des prud'homales a lieu dans un contexte de tornade financière mondiale organisée par le grand capital pour ancrer une profonde récession sociale conduite depuis plusieurs années.

Ce n'est pas aux salariés de payer la dite « crise » et ses conséquences économiques et sociales. Les arguments ne manquent pas pour donner encore plus de crédit à nos propositions et les mettre en débat. Le vote CGT est un moyen d'action. Il comptera comme élément essentiel pour le rapport de forces.



Notre priorité doit être l'investissement de chaque syndicat avec leurs syndiqués à s'engager sur les lieux de travail, mais aussi au dehors pour gagner le vote CGT.

● **Nouveauté : le vote par correspondance.**

A partir du 15 novembre, plus de 18 millions de salariés vont pouvoir commencer à voter par correspondance pour les élections prud'homales. Si ce mode de vote est une avancée pour faciliter la participation à ce scrutin, il n'en reste pas moins important de faire du 3 décembre une grande journée de mobilisation CGT d'un grand nombre de salariés par l'acte physique de voter directement dans les lieux prévus à cet effet.

● **Commande matériel 2009 :**

Les documents nécessaires pour pouvoir effectuer vos commandes de timbres 2009 à partir du dossier du syndiqué sont parvenus dans les syndicats par le Courrier Fédéral n° 461 du 3 octobre 2008.

● **Règlement des cotisations 2007/ 2008 :**

Une relance va être envoyée à toutes les bases. Nous demandons à tous les syndicats de procéder en urgence à la régularisation de leurs cotisations afin que ceux-ci continuent d'exister comme bases CGT dans l'entreprise, notamment pour les bases n'ayant fait aucun règlement sur 2006 et 2007.

Pour choisir vos vacances en toute confiance !

www.touristravacances.com

Réservations 0890 567 567 (0,15 € la min.)